



## Appel du Congrès académique du SNES-FSU Clermont

15 et 16 février 2024

5 mois et 13 jours après son arrivée rue de Grenelle, G. Attal a quitté le ministère de l'Éducation nationale pour devenir premier ministre après le départ d'E. Borne, lui qui affirmait lors de la passation de pouvoir avec P. Ndiaye : « *ce ministère, on n'y entre pas par ambition, calcul ou stratégie* ». Un passage éclair au ministère qui lui aura surtout servi de tremplin pour la suite de sa carrière politique et à occuper le terrain médiatique en multipliant les clins d'œil à la frange la plus conservatrice de l'opinion publique : uniforme, SNU, groupes de niveau, etc. Se plaçant sans surprise dans les pas d'un E. Macron qui fait de l'Éducation son « domaine réservé », il a lancé au pas de charge le plan « choc des savoirs », projet passéiste et réactionnaire dessinant une Ecole du renoncement et du tri social, et réactivant le mythe d'une école ancrée dans une époque révolue, et qui va surtout aggraver les inégalités, pénaliser les élèves en difficulté et dégrader les conditions de travail des personnels. Le SNES-FSU continue d'exiger son abandon.

A. Oudéa Castera lui succédant rue de Grenelle, par ses déclarations fracassantes et mensongères sur les « absences » des professeur·es, symbolisant à elle seule le mépris de ce gouvernement pour l'École publique laïque, a piétiné et sali le Service public d'Éducation et ses agent·es en laissant entendre, en creux, que des enfants ne pourraient être heureux ni avoir des amis dans l'École publique. Pire : son utilisation de l'École publique pour faire délibérément la promotion du privé, défendre ses intérêts et conforter un séparatisme scolaire au profit des classes aisées, propos indignes et révoltants d'une ministre de l'EN, a choqué l'ensemble des personnels qui portent à bout de bras un Service public d'Éducation à bout de souffle. D'une certaine manière, A. Oudéa Castera aura eu le mérite de faire le bilan de la politique éducative d'E. Macron menée depuis 2017, tout en l'exonérant de ses responsabilités : suppressions d'emplois (près de 8 000 dans le second degré public), absence de revalorisation pour résoudre la crise d'attractivité, dégradation des conditions de travail, réformes creusant les inégalités (lycée, bac, parcoursup, « choc des savoirs », etc., bien souvent au service du privé au détriment du public.

A l'occasion du remaniement gouvernemental du 9 février, N. Belloubet a été nommée, après quatre semaines chaotiques, et alors que l'Éducation nationale traverse une crise profonde : difficultés de recrutement, augmentation des démissions, perte de sens du métier... Les mesures du « choc des savoirs » sont rejetées par une bonne partie de la profession comme l'a montré notamment la grève du 1<sup>er</sup> février. Cette opposition s'est également exprimée dans les instances puisque le CSE du 8 février s'est clairement prononcé contre, en particulier sur l'organisation des groupes de niveau rejetée par 67 voix contre, 1 abstention, 0 voix pour. Si la première décision de N. Belloubet, qui s'est distinguée par le passé par des prises de position contraires aux priorités gouvernementales, était de publier ce texte alors qu'il n'a reçu aucune voix pour, cela sonnerait comme une provocation ! Pour le SNES-FSU, la nouvelle ministre doit rapidement prendre la mesure de la crise que traverse l'Éducation nationale menacée d'effondrement. Au pied du mur, elle doit s'engager sur des mesures d'urgence : réouverture du dossier salarial et abandon des mesures « choc des savoirs ». Bien d'autres chantiers doivent être repris : amélioration des conditions de travail (baisse des effectifs dans les classes, etc), carrières, inclusion avec les moyens nécessaires, mesures fortes pour la mixité sociale et scolaire, etc.

Parallèlement, les attaques contre les personnels, les carrières et les statuts se poursuivent : salaire au mérite dans la fonction publique, déploiement du pacte à l'Éducation nationale, critères d'opacité et suppression du barème d'accès à la classe exceptionnelle sans possibilité de contester, dans un contexte d'allongement de deux années de l'âge de départ en retraite, formation continue hors temps scolaire.

Prenant prétexte de modernisation et d'améliorations chimériques, le gouvernement attaque frontalement les expertises professionnelles et la maîtrise disciplinaire et pédagogique des enseignant-es, les missions des équipes pluricatégorielles (CPE, PsyEN, AED, AESH, mais aussi infirmières, assistantes sociales, etc) qui concourent de manière indispensable à la mission éducative : construire pour toute la jeunesse des perspectives collectives d'émancipation par les savoirs et de citoyenneté pleine et entière, à l'opposé du « réarmement civique » et d'une mise au pas de la jeunesse via le SNU prônés par E. Macron.

A travers ses personnels, et les réformes imposées, c'est l'École Publique, gratuite et laïque, qui est attaquée. Le très court passage d'A. Oudéa Castera au ministère et l'épisode Stanislas ont mis en lumière l'ampleur du financement de l'enseignement privé dans un contexte d'étranglement financier de l'École publique... Pour le SNES-FSU, l'argent public doit aller uniquement à l'École publique pour améliorer les conditions d'études des élèves et les conditions de travail et de rémunération des personnels. Il mènera avec la FSU, auprès de l'opinion publique, des collectivités, des personnels et des parlementaires une campagne allant dans ce sens, dans la perspective de construire une forte mobilisation qui pourrait déboucher sur une grande manifestation réunissant syndicats, associations et partis politiques en faveur de l'École publique et laïque. Le temps est venu d'imposer une autre vision de l'École, une autre ambition pour les élèves, et de revaloriser les personnels qui la portent et la font vivre au quotidien.

Le SNES-FSU continue d'exiger notamment : une revalorisation salariale immédiate de 10% sans contreparties, la reconstruction des grilles de rémunérations, l'ouverture de débouchés systématiques sur la Classe Exceptionnelle ; une amélioration des conditions de travail, qui passe nécessairement par une diminution généralisée des effectifs par classe et un allègement de la charge et du temps de travail ; le respect de nos métiers, de notre expertise professionnelle, de notre liberté pédagogique, et de nos qualifications ; une école émancipatrice et égalitaire qui permette la réussite de toutes et tous.

Le 1<sup>er</sup> février, les taux de grévistes dans notre secteur ont clairement confirmé la colère profonde de la Profession. La nomination de N. Belloubet, à laquelle G. Attal vient de demander la mise en œuvre de la feuille de route tracée par E. Macron, n'entame en rien notre détermination à poursuivre les mobilisations. Les parents, l'opinion publique soutiennent nos actions. Nos analyses, justes et pertinentes, notre présence dans les mobilisations et les médias, ouvrent des possibilités pour mettre enfin un terme à sept années de casse de l'Éducation. Une grève ne suffira pas à faire reculer le gouvernement. Il faut continuer à travailler auprès des parents et du grand public, inscrire l'action dans la durée et construire cette large mobilisation dont l'École publique a réellement besoin.

**Le Congrès se mandate sur la nécessité de construire, dans le cadre fédéral et si possible intersyndical, un rapport de force de haut niveau, ce qui passe par la mise en perspective rapide d'une manifestation nationale de défense de l'École publique et laïque contre le « choc des savoirs », rythmée par le 8 mars et le 19 mars, et permettant la montée vers la grève générale de la Profession.**

**Le SNES-FSU appelle les personnels à se mobiliser, en particulier :**

- à se réunir dans les établissements pour mettre en débat et décider collectivement des actions à mener dès la rentrée, pour construire les conditions de la visibilité de nos revendications et préparer un rebond fort et durable de l'action en mars pour le Service public d'Éducation et ses personnels.
- à continuer de signer la pétition intersyndicale contre le "Choc des Savoirs" et appelle les collègues à ne pas participer à sa mise en place ;
- à s'adresser aux parents d'élèves, à leurs représentant-es, aux élu-es locaux/locales et nationaux/nationales, aux organisations de jeunesse et au-delà à la population par des opérations de tractage public ;
- à participer à la grève féministe du 8 mars, pour gagner l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

- à réussir la mobilisation Fonction Publique du 19 mars pour les salaires, les carrières et contre la destruction des statuts que vise la “rémunération au mérite”, qui doit être l’occasion de rendre visible la grève dans les collèges, lycées et CIO.
- à construire un rapport de force majoritaire pour la défense de l’École Publique laïque et de ses personnels permettant l’organisation d’une manifestation nationale.

Dans ce cadre, le SNES-FSU réactivera sa caisse de solidarité pour ses syndiqué.es comme il l’a fait au printemps dernier.

Le SNES-FSU appelle les retraité.es à s’engager dans la journée d’action du 26 mars à l’appel du Groupe des 9 sur la défense du pouvoir d’achat, des pensions, les questions de santé et pour une véritable loi sur la perte d’autonomie.

Par ailleurs, le SNES-FSU continue de se mobiliser pour l’abrogation de la loi Darmanin qui s’attaque aux libertés publiques, bafoue les droits fondamentaux tels que le droit d’asile, réinstaura la double peine et ouvre très largement la voie aux idées les plus racistes et réactionnaires. Il poursuit son combat contre le racisme et la xénophobie et continue de défendre une politique migratoire d’accueil et de solidarité.

Dans le contexte, le SNES et la FSU ont un rôle majeur à jouer : lutter contre les idées d’extrême-droite, notamment en mettant en avant notre projet de société, en particulier pour les services publics, notre projet émancipateur pour l’école et les citoyennes et citoyens de demain. Pendant la campagne pour les élections européennes, il appellera à rejoindre les actions contre les idées d’extrême-droite.

Le SNES et la FSU participeront aux manifestations et initiatives au moment du deuxième anniversaire de l’invasion généralisée de l’Ukraine le 24 février 2024.

Enfin, dans le cadre du collectif pour une paix juste et durable en Palestine, Le SNES et la FSU continuent de s’engager en faveur de la Paix au Proche-Orient, pour un cessez-le-feu total, immédiat et permanent à Gaza, l’arrêt définitif de la guerre contre le peuple palestinien et des déplacements forcés de la population, la levée immédiate, complète et durable du blocus de Gaza, la protection du peuple palestinien à Gaza et en Cisjordanie, l’arrêt immédiat de toute coopération militaire et l’instauration de sanctions contre l’État d’Israël. Le SNES-FSU appelle à participer au rassemblement du samedi 17 février.

Pour : 25      Contre : 4      Abst : 1      NPPV : 0